

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 23 mars 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Général

Extrait du registre des délibérations

Séance du 19 mars 2012

2012 DASES 145 G: Subvention et convention avec l'association Collectif des Accidentés du Travail, handicapés et Retraités pour l'Égalité des Droits (CATRED) (11e).

Mme Véronique DUBARRY, rapporteure

Le Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 3411-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 6 mars 2012 par lequel Monsieur le Maire de Paris, Président du conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général, propose une subvention et une convention à l'association « Collectif des Accidentés du Travail, handicapés et Retraités pour l'Égalité des Droits » (CATRED), (11^e) ;

Sur le rapport présenté par Mme Véronique Dubarry au nom de la 6^{ème} Commission ;

Délibère

Article 1 : M. le Président du Conseil de Paris est autorisé à signer une convention dont le texte est joint à la présente délibération avec l'association CATRED « Collectif des Accidentés du Travail, handicapés et Retraités pour l'Égalité des Droits » (11^e) au titre de 2012.

Article 2 : Une subvention d'un montant de 10 000 euros est attribuée à l'association CATRED « Collectif des Accidentés du Travail, handicapés et Retraités pour l'Égalité des Droits » (Astre D09317 Simpa 19944 - dossier 2012_03282).

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, rubrique 52, nature 6574, ligne DF34007 du budget de fonctionnement du Département de Paris de l'année 2012 et des années suivantes sous réserve de la décision de financement.

